



Le 3 mars 2020

Procès-verbal __ Copie de résolution _X_

À une séance ordinaire _X_ extraordinaire __, ajournée __, du conseil tenue le 2 mars 2020 et à laquelle est présent le maire, Gilles A. Michaud et les conseillers suivants :

- Michel Dion - Denis Robillard - Robert Lavoie
- Viviane Métivier - Hervé Voyer

formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 20.03.39

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – MAI 2020 « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

20.03.39 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté à la séance ordinaire du 4 novembre dernier un calendrier mais qu'une correction doit être apportée pour la tenue de la séance ordinaire de mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Lavoie

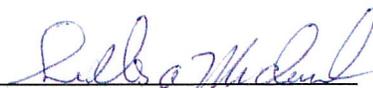
APPUYÉ PAR Michel Dion

ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la date de la tenue de la séance ordinaire de mai 2020 sera le **11 mai à 20H00 P.M.** au lieu du 4 mai tel que prévue au calendrier adopté en novembre 2019.

QU'UN avis public de ce changement soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

(Signé) 
Gilles A. Michaud, maire

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Le 3 mars 2020


Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.



Kamouraska | 67 avenue Morel | Québec | G0L 1M0 | 418 492-6523
www.kamouraska.ca | Facebook : Municipalité de Kamouraska

